

INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 03/2020



Les personnes souhaitant avoir les informations municipales sous format PDF sont priées de s'inscrire auprès de la Mairie et de nous faire parvenir leur adresse mail.

LA MAIRIE EST FERMÉE AU PUBLIC JUSQU'À NOUVEL ORDRE

Le secrétariat de la Mairie est joignable par mail et par téléphone

Notamment les mardis de 09h à 12h et de 13h à 18h, les mercredis de 8h à 12h et les vendredis de 14h à 19h

Téléphone : 03.88.80.77.45 Fax : 03.88.80.74.38

Mail : mairie.lampertsloch@wanadoo.fr

En cas d'urgence, on est prié de s'adresser directement au Maire au 06.32.65.18.62 ou à l'un des trois adjoints.

Le site internet de la Commune est accessible à l'adresse suivante : <https://www.lampertsloch.fr/>

1. MARCHE MENSUEL DU TERROIR A LAMPERTSLOCH

Jusqu'à nouvel ordre, le marché du terroir n'aura pas lieu.



2. LA MUNICIPALITE EST A VOTRE DISPOSITION

Concernant les personnes âgées et isolées :

La municipalité vous rappelle qu'elle est à votre disposition pour vous aider à : faire vos courses, vous apporter les repas, chercher des médicaments à la pharmacie, vous fournir une attestation de déplacement dérogatoire...

Si vous avez besoin de notre aide n'hésitez pas à nous téléphoner au 06.32.65.18.62



3. ETAT CIVIL DES MOIS DE MARS ET D'AVRIL 2020

NAISSANCES

CROCHET Louise née le 29/02/2020 de CROCHET Vincent et de COUFFE Léa.
FAERBER Ezio né le 07/03/2020 de FAERBER Nicolas et de LECOMTE Jennifer.

DÉCES

WELSCH veuve HOERTH Lucienne, décédée le 29/03/2020, 82 ans.
SCHELLMANNNS René, décédé le 11/04/2020, 81 ans.

ANNIVERSAIRES

FREY veuve MATHIEU Jacqueline, née le 01/03/1936, 84 ans.
BIEHLER épouse LINCKER Odile, née le 08/03/1937, 83 ans.
LOEHR veuve AMRHEIN Liliane, née le 10/03/1940, 80 ans.
LINCKER Bernard, né le 15/03/1934, 86 ans.
JOESSEL épouse LOEHR Odette, née le 15/03/1939, 81 ans.
DE SAINT POL Bernard, né le 17/03/1934, 86 ans.
HEBTING veuve SCHULER Erna, née le 20/03/1926, 94 ans.
GRUNEWALD veuve MAURER Rose-Marie, née le 21/03/1936, 84 ans.
STIEG Georges, né le 27/03/1929, 91 ans.
STURM Alfred, né le 02/04/1938, 82 ans.
HIRLEMANN épouse SCHWITZGEBEL Friede, née le 12/04/1940, 80 ans.
MENRATH veuve FISCHER Madeleine, née le 13/04/1925, 95 ans.
STEPHAN Henri, né le 20/04/1940, 80 ans.
LOEHR Ernest, né le 24/04/1936, 84 ans.
ROEHRIG Joseph, né le 25/04/1939, 81 ans.
BRIOT Jean-Paul, né le 28/04/1939, 81 ans.

4. FLEURISSEMENT DU VILLAGE – CAMPAGNE 2020

Lancement de la campagne du fleurissement 2020 par la Commune.

Cela concerne tous les propriétaires et locataires d'immeubles qui ont à cœur de fleurir les façades, jardins et autres installations donnant sur la rue.

La Commune participera financièrement à l'achat de fleurs et prendra donc en charge 1 € par fleur achetée, limité à 30 pièces par foyer (soit 30 € au total).



Ces fleurs devront obligatoirement être commandées sur le coupon-réponse ci-joint qui est à remettre impérativement à la Mairie, avant le 24 avril 2020.

La Commune ne subventionnera plus les fleurs directement commandées auprès des Ets WALTHER, sans passer par la Mairie.

Merci à tous les participants qui font un effort pour le fleurissement et l'embellissement de notre village.



FLEURISSEMENT 2020 – LAMPERTSLOCH

Coupon réponse à remettre à la Mairie de Lampertsloch avant le 24 avril 2020

Je soussigné

Demeurant à LAMPERTSLOCH au

Commande fleurs (Horticulture WALTHER à Preuschdorf)

J'ai pris bonne note que la commune prend en charge 1 € par fleur achetée, avec un remboursement maximum de 30 pièces par foyer (30 €).



Signature :

5. FONDS DE RESISTANCE

La communauté de communes Sauer-Pechelbronn se mobilise pour soutenir les acteurs économiques impactés par la crise sanitaire en contribuant au nouveau « Fonds Résistance Grand Est ».

Vous êtes une entreprise de moins de 10 salariés ou une association de moins de 20 salariés, vous êtes immatriculé dans une des communes de la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn, vous avez subi une perte d'au moins 50% de votre chiffre d'affaires sur les 60 derniers jours, vous rencontrez un besoin urgent de trésorerie supérieur à 5000€ pour assurer le maintien ou le redémarrage de votre activité, vous ne bénéficiez d'aucune solution bancaire ?

Nous pouvons vous aider à obtenir une avance de trésorerie remboursable.

Vous souhaitez obtenir plus d'informations pour savoir si vous êtes éligibles à ce nouveau dispositif ou déposez votre demande ? Vous rencontrez d'autres difficultés ?

Contactez notre chargé de mission économie à l'adresse suivante : jean-baptiste.kern@sauer-pechelbronn.fr

#COVID19 : RÉSISTANCE : UN FONDS DE SOUTIEN AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Instruction des dossiers simplifiée et effectuée à l'échelle de chaque territoire de manière souple et agile

Sur une initiative de la Région GrandEst, avec le soutien de la Banque des Territoires, des EPCI, des Départements :

- Entreprises : soutien 5 à 10.000 euros si vous ne trouvez pas de solutions de trésorerie
- Associations : soutien de 5 à 30.000 euros si vous ne trouvez pas de solutions de trésorerie

* remboursement avec différé d'un an

44 M€
POUR UN FONDS
COMPLÉMENTAIRE
AUX DISPOSITIFS
EXISTANTS

AGIR PARTOUT

AGIR ENSEMBLE

ENCOURAGER LA CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ

CONTACT : Jean-Baptiste KERN
jean-baptiste.kern@sauer-pechelbronn.fr 06 13 26 94 52

regiongrandest #LeGrandEstResiste

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

BANQUE des TERRITOIRES

Alsace
Sauer-Pechelbronn
communauté de communes

6. DECHETS VERTS

La municipalité souhaite rappeler à ses habitants que le dépôt de déchets verts à la décharge verte de la Commune reste interdit pendant toute la durée du confinement !

Les déchetteries sont fermées jusqu'à nouvel ordre afin d'éviter les déplacements et les concentrations d'utilisateurs et ainsi limiter la propagation du virus, conformément aux directives du gouvernement.

Un appel au civisme des usagers est demandé : les déchets doivent être stockés provisoirement en attendant la réouverture des déchetteries.

Les mêmes directives sont à respecter concernant la décharge verte de la Commune !

Merci aussi de respecter l'environnement en ne jetant pas de cartons, capsules et autres... autour des conteneurs rue de Nantiat et à la cité Le Bel.



Que faire de nos déchets verts quand les déchetteries sont fermées ?

ce précieux paillage permet de ne pas laisser le sol à nu.



- Si vous avez un compost, rien ne vous interdit d'y déposer un peu de votre herbe tondeuse. Mais attention aux proportions, l'herbe tondeuse est très humide alors pas plus de 5 cm. Si vous avez ramassé quelques feuilles mortes ou brindilles, n'hésitez pas à les ajouter, cela permettra d'équilibrer le carbone et l'azote de votre compost. Remuez de temps en temps et vous aurez un terreau de grande qualité.
- Vous pouvez aussi ne pas tondre certains endroits pour laisser les petites fleurs aux butineuses et autres insectes !

Que faire de mes déchets de taille ? Une ressource pour mon jardin !

- Tout ce qui peut être coupé peut être réutilisé : arbustes, buissons, cyprès,
- Vous disposez d'un broyeur alors lancez-vous ! Cette pratique permet de diviser par 10 le volume des déchets ! Ainsi hachés menus, ils peuvent servir immédiatement de paillis au pied des arbustes. Plus

Les 11 déchetteries du SMICTOM sont fermées à cause du confinement. La continuité du service est assurée pour la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective ainsi que pour les apports volontaires du verre. Cependant, avec l'arrivée des beaux jours, ceux qui disposent d'un jardin vont s'activer joyeusement. Alors que faire de nos déchets verts ? Rappelez-vous que « tout ce qui est au jardin reste au jardin » ! Pour recycler ses déchets verts et avoir une démarche plus responsable au jardin voici quelques conseils :

Que faire de ma tonte de gazon ?

La tonte « mulching » (paillage en français). Cette technique consiste à tondre sans ramasser l'herbe finement coupée. En se décomposant au sol, elle servira d'engrais naturel à votre pelouse et permettra de limiter l'évaporation du sol et donc de faire des économies d'arrosage tout en limitant la prolifération des mauvaises herbes.

- Vous ne possédez pas de tondeuse avec l'option *mulching* (technique de tonte sans ramassage de l'herbe), il suffit d'enlever le bac de ramassage de votre tondeuse et de laisser l'herbe sécher sur place pour qu'elle fertilise votre gazon.
- L'herbe est trop haute : faites un premier passage à la débroussaillieuse et stockez l'herbe dans un coin pour la faire sécher et l'utiliser plus tard en paillage pour protéger vos plantations. Utilisez en fines couches au pied des arbres, arbustes et dans le potager,



Brûler ses déchets verts :

En zone urbaine comme à la campagne, brûler ses déchets verts est strictement interdit par la loi et peut être puni par une amende de 450 €.

Un purin naturel fait maison

Vous avez des orties ? Ne les jetez pas ! Elles peuvent servir à fabriquer du purin d'orties, un engrais naturel riche en azote (mais fort malodorant...) qui favorise la croissance de vos plantations et les protège des maladies. Dans un seau ou un récipient en plastique exclusivement, mélangez 1 kg d'orties grossièrement hachées et 10 l d'eau. Laissez macérer au moins 15 jours, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de bulles. Votre engrais naturel est prêt.



Mouchoirs, masques et gants usagés dans un sac en plastique fermé hermétiquement et jetés dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles

esthétiques que les tontes de gazon, ils sont également plus durables (une bonne année). D'autre part les déchets verts broyés accélèrent suffisamment le processus de décomposition pour pouvoir les mettre dans le compost (non broyées, les branches s'y retrouveraient intactes après plusieurs mois).

- Vous disposez d'une tondeuse : quoi de plus simple que de passer plusieurs fois avec sa tondeuse sur les tontes de moins de 1 cm de diamètre. Vous évitez des transports jusqu'en déchetterie et c'est surtout une ressource pour votre jardin, vos pieds de haies, votre compost,...
- Vous n'avez ni broyeur, ni tondeuse :

– **Dès que la sortie de crise le permettra**, pensez à surfer sur les sites collaboratifs de partage d'outils entre particuliers, ils sont nombreux...

– **Les grosses branches** peuvent servir grâce à vos talents créatifs et de bricoleur, à réaliser brise-vent, suspensions végétales, bois de chauffage, et même, quand elles sont stockées en tas, des refuges pour petits animaux.



- Les branches plus petites pourront faire de beaux tuteurs, des bordures en plessis pour massifs,...

Pour aller plus loin :

Les « Mag Infos Zéro Déchet » sont à votre disposition sur le site du SMICTOM : www.smictom-nord67.com sur des thématiques très variées : tonte, broyage, les plastiques, la prévention sans oublier le « zéro gaspillage alimentaire » à pratiquer au quotidien !